

Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale,
de la Jeunesse et des Sports,
Jean-Michel BLANQUER
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Paris, le 11 mai 2021

OBJET : Suite à vos annonces pour le Bac 2021

Envoi par email, copie par courrier recommandé.

Monsieur le Ministre,

Vous avez été attentif à la demande d'équité envers les lycéens du hors contrat, unanimement et légitimement revendiquée par les candidats, leurs professeurs, leurs établissements, mais aussi par les associations et les fondations qui connaissent la contribution du hors contrat à notre système éducatif.

Votre décision de prendre en compte les notes de contrôle continu en remplacement des épreuves d'évaluations communes (l'histoire géographie, les LVA/LVB, l'éducation physique et sportive, l'enseignement scientifique pour la voie générale ou les mathématiques en voie technologique) est une bonne décision.

Votre décision d'adopter des conditions exactement identiques pour tous les candidats au Baccalauréat pour les épreuves de philosophie et du grand oral est conforme à nos attentes, et nous la saluons.

Nous aspirions, pour une véritable équité de traitement, qu'il en soit ainsi pour toutes les épreuves.

Vous avez préféré maintenir les épreuves de spécialité pour les élèves du hors contrat. Soit. Par contre vous n'avez pas précisé les aménagements qui s'appliqueront pour le passage de ces épreuves.

Seraient-elles les seules à ne bénéficier d'aucun aménagement?

Le contexte pandémique qui rythme nos vies depuis plus d'un an a eu des conséquences importantes sur les apprentissages **de tous les élèves**. Les programmes prévus n'ont pas été pleinement et uniformément réalisés.

Cette situation exceptionnelle vous a conduit à prendre des mesures inattendues, voire radicales, pour maintenir malgré tout la tenue de quelques épreuves, sans que les disparités d'un territoire à l'autre et d'un établissement à l'autre pénalisent les candidats. Ainsi vous avez décidé des aménagements suivants :

- pour la philosophie : **la meilleure note entre le contrôle continu et la note d'examen sera retenue.**
- pour le grand oral : l'élève viendra muni d'une liste (établie par son enseignant) des thèmes du programme qui ont été travaillés. Le candidat aura accès à ses notes et pourra consulter des œuvres en lecture cursive sur un ordinateur mis à sa disposition.
- pour l'épreuve de français : le nombre de sujets a été augmenté pour couvrir tous les pans du programme de telle sorte qu'aucun élève ne puisse se trouver dans la situation de plancher sur une partie du programme qu'il n'a pas vue en cours.

Ces conditions, dictées par votre volonté de bienveillance dans cette période si difficile pour notre jeunesse, doivent s'appliquer à tous les lycéens.

C'est pourquoi nous vous demandons d'appliquer aux épreuves de spécialité que les élèves de première et de terminale des établissements hors contrat passeront, le principe en vigueur pour l'épreuve de philosophie : **retenir la meilleure note entre le contrôle continu et la note d'examen.**

Monsieur le Ministre, nous comptons sur vous pour agir dans le sens de l'équité.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, en l'assurance de notre considération la plus distinguée.

Priorité à l'Éducation !

Sophie Audugé,

A handwritten signature in black ink that reads "Sophie Audugé".

Déléguée Générale de SOS Éducation

P.S. : Ces conditions exceptionnelles ont été nécessaires parce que les programmes de terminale n'ont pas été réalisés conformément au BO. Ainsi des bacheliers seront diplômés alors qu'ils n'auront pas traité avec leurs enseignants l'intégralité des chapitres prévus dans leur enseignement.

Nous vous suggérons, si ce n'est pas déjà fait, d'instituer un entretien individuel entre chaque élève et son professeur principal. Au cours de cet entretien personnalisé, l'élève se verra énoncer les parties du programme n'ayant pas pu être traitées pouvant lui faire défaut, compte tenu de l'orientation qu'il a choisie l'année prochaine. Le professeur principal centralisera les informations entre le projet de l'élève et les professeurs des différentes matières impactées. L'élève sera informé des chapitres qu'il lui est conseillé d'étudier en autonomie pour compenser des impasses préjudiciables l'année prochaine.

En fonction du gap identifié, un accès gratuit au CNED pourrait être ouvert afin de permettre aux élèves volontaires de se mettre au niveau pendant la période estivale et jusqu'à leur entrée en études supérieures. Ce dispositif s'entend à défaut que des cours compensateurs soient organisés par l'établissement entre juillet et août.